

Compte rendu de la séance du 16 février 2016

Secrétaire(s) de la séance: BONNET Jérôme

Ordre du jour:

- Présentation et vote des comptes administratifs de 2015;
- Préparation du budget primitif de 2016;
- Projets de travaux 2016, 2017 et 2018;
- Projet de travaux d'éclairage public à Astriac et au Mas Del Reyt;
- Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la séance du 10 janvier 2016 (DE 2016 004)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2016. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 janvier 2016.

Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Conseil départemental du Cantal (DE 2016 005)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du 26 janvier 2016 du Conseil Départemental du Cantal relatif à la loi sur l'eau du 30 septembre 2006 définissant le cadre juridique à l'assistance technique apportée aux collectivités locales par le Département à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).

Il expose que la commune est éligible à l'assistance technique mise à disposition par le Département pour l'exercice de sa compétence dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention qui prendra effet à sa signature et sera valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier,

- Approuve ce projet de convention avec le Conseil départemental du Cantal
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention
- Autorise le Conseil départemental à déléguer au Groupement d'Intérêt Public TERANA les prestations de prélèvements et d'analyses à la charge de la collectivité, liées aux obligations réglementaires en matière d'auto surveillance des équipements d'assainissement (bilans 24H, contrôle du dispositif d'auto surveillance).

Vote du compte administratif (DE 2016 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEYNIEL Henri, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par MONIER Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 892.17		45 924.32		55 816.49
Opérations exercice	92 423.85	80 664.83	287 418.48	290 843.24	379 842.33	371 508.07
Total	92 423.85	90 557.00	287 418.48	336 767.56	379 842.33	427 324.56
Résultat de clôture	1 866.85			49 349.08		47 482.23
Restes à réaliser	31 100.00	13 764.00			31 100.00	13 764.00
Total cumulé	32 966.85	13 764.00		49 349.08	31 100.00	61 246.23
Résultat définitif	19 202.85			49 349.08		30 146.23

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement (DE 2016 007)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 49 349.08**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	45 924.32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 765.32
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	3 424.76
Résultat cumulé au 31/12/2015	49 349.08
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	49 349.08
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	19 202.85
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	30 146.23
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion (DE 2016 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MONIER Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LABESSERETTE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif LOTISSEMENT (DE 2016 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEYNIEL Henri,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par MONIER Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	127 570.19				127 570.19	
Opérations exercice		7 669.00	7 669.00	7 669.00	7 669.00	15 338.00
Total	127 570.19	7 669.00	7 669.00	7 669.00	135 239.19	15 338.00
Résultat de clôture	119 901.19				119 901.19	
Restes à réaliser						
Total cumulé	119 901.19				119 901.19	
Résultat définitif	119 901.19				119 901.19	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion LOTISSEMENT (DE 2016 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MONIER Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du Compte administratif du CCAS

l'assemblée réuni sous la présidence de MEYNIEL Henri

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015

dressé par Le Président après s'être fait présenter le budget primitif,

le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 . Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat reporté : 0.95

Dépenses : 144.00

Recettes : 144.00

Excédent : 0.95

2 . Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report

à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits

et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion CCAS

L'assemblée réuni sous la présidence de MONIER Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement CCAS

l'assemblée délibérante

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 0.95**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement la ligne 002, excédent reporté.

Projets de travaux 2016, 2017, 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour pouvoir bénéficier d'une aide du Département sur le Fonds Cantal Solidaire, il y a lieu de recenser les travaux et les investissements à réaliser durant les années 2016, 2017 et 2018.

Il avait été prévu précédemment de réaliser les travaux sur la voie communale entre la Loubière et Lasplanques, le dossier de demande de subvention a été transmis. Une nouvelle étude de travaux de voirie est en cours. L'assemblée a également projeté l'achat d'un tracteur.

Une circulaire relative à une Dotation de soutien à l'investissement local a été reçue récemment, une demande pourrait être faite dans le cadre de la transition énergétique afin de réduire la consommation pour le chauffage.

Aucune décision n'est prise dans l'immédiat, une nouvelle réunion aura lieu pour définir les dépenses à engager durant ces trois années.

Lampes pour l'éclairage public.

Une lampe d'éclairage public a été demandée à Astrac et une autre au Mas Del Rey, le conseil municipal accepte que soient installées ces 2 lampes et charge Monsieur le Maire de faire faire une étude.

Abris bus dans le Bourg:

L'installation d'un abris bus a été demandée à Clément RAYMOND, surtout pour les élèves qui se rendent au collège. Le Conseil Municipal se déclare favorable à ce projet mais demande que soit contacté pour cette affaire les services du Conseil Départemental.

Motion de soutien aux agriculteurs face à la grave crise structurelle et conjoncturelle qu'ils traversent.DE_2016_011

RAPPORTEUR : Monsieur Michel MONIER

Les agriculteurs Cantaliens connaissent actuellement d'importantes difficultés et subissent une crise grave tant sur le plan structurel que conjoncturel.

Les agriculteurs doivent être soutenus au regard des dégâts considérables qu'ils subissent avec la prolifération des rats taupiers.

En plus de cette difficulté le désarroi des agriculteurs est profond face à la baisse constante des prix de leurs produits, conséquence dramatique de la libéralisation des marchés pour l'agriculture de moyenne montagne.

Ils doivent en effet faire face à des coûts de production plus élevés compte tenu des contraintes géographiques et climatiques d'exploitation qui sont actuellement à des niveaux supérieurs au coût de revente de leurs produits.

Dans un département de moyenne montagne comme le Cantal, l'activité agricole constitue le pilier principal de l'économie, aussi cette crise a des répercussions lourdes sur l'emploi mais aussi sur la démographie.

En effet, c'est aujourd'hui une installation d'agriculteur pour trois départs qui est constatée et c'est l'avenir même de nos communes cantaliennes qui est en jeu si aucune mesure structurelle n'est prise ne leur faveur.

De nombreux exploitants sont aujourd'hui dans une situation de détresse et attendent des autorités de l'Etat des mesures rapides à la hauteur des enjeux de cette crise.

Dans ce contexte particulièrement difficile pour les exploitants agricoles,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- APPORTE son soutien aux revendications portées par les agriculteurs cantaliens.
- DECIDE D'APPUYER la requête des agriculteurs cantaliens au regard des dégâts considérables qu'ils subissent avec la prolifération des rats taupiers.
- DEMANDE l'adoption de mesures à court terme à l'échelle française et européenne en faveur d'un retour à une réelle régulation du marché du lait et de la viande

Affiché le 18/02/2016